

NOM :



## EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE FLEURET

1 - L'attaqué seul est touché :

- s'il fait un coup d'arrêt sur une attaque composée avec l'avantage d'un temps d'escrime
- s'il dérobe la recherche de fer de l'attaquant
- s'il fait un coup d'arrêt sur une attaque simple

2 - Au fleuret, mettre une partie non isolée de son arme en contact avec sa veste conductrice :

- est interdit mais n'est pas sanctionné
- est interdit et l'arbitre doit donner un carton jaune au tireur fautif
- est interdit et l'arbitre doit donner un carton rouge au tireur fautif

3 - La parade donne droit à :

- la riposte
- l'attaque composée
- l'attaque